

TRANSPORT TAPOUL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Transport Tapoul ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif 2026 a été voté le 24 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été élaboré par le Maire.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour les habitants, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux pratiquants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget du Transport Tapoul. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités

Le budget d'exploitation permet au Transport Tapoul d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le budget annexe du Transport Tapoul :

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre des produits de transport de voyageur (navette canyon du Tapoul).

Les recettes d'exploitation 2026 prévues représentent : **34 005.11 euros**.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les services extérieurs, les amortissements.

Les salaires représentent 29.40 % des dépenses d'exploitation du Transport Tapoul.

Les dépenses d'exploitation 2026 prévues représentent : **34 005.11 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'exploitation et celui des dépenses d'exploitation constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes d'exploitation du Transport Tapoul sont constituées essentiellement des produits de transport de voyageur :

- En 2023 : 23 301,00 €
- En 2024 : 22 528.50 €
- En 2025 : 23 688.75 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	11 921.36	Excédent brut reporté	35.11
Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00	Ventes produits fabriqués, prestations	20 250.00
Autres charges de gestion courante	0.00	Produits issus de la fiscalité	0,00
Charges financières	0.00	Subventions d'exploitation	8 500.00
Charges spécifiques	0.00	Autres produits de gestion courante	2 500.00
Dotations aux provisions et dépréciation	355.75	Produits financiers	0.00
Atténuations de produits	0.00	Produits spécifiques	0.00
Total dépenses réelles	22 277.11	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00
Opérations d'ordre entre sections	728.00	Total recettes réelles	31 250.00
Virement à la section d'investissement	11 000.00	Opérations d'ordre entre sections	2 720.00
Total général	34 005.11	Total général	34 005.11

c) La fiscalité

NEANT

d) Les dotations de l'Etat

NEANT

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien-immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du Transport Tapoul regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel pour l'activité.
- en recettes : essentiellement l'amortissement du matériel acheté.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	11 776.17
Subventions d'investissement	0.00	Virement de la section d'exploitation	11 000.00
Emprunts et dettes assimilées	0.00	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Immobilisations corporelles	52 784.17	Emprunts et dettes assimilées	8 000.00
Dotations, fonds divers et réserves	0.00	Subventions d'investissement	24 000.00
Opérations d'ordre entre sections	2 720.00	Opérations d'ordre entre sections	728.00
Total général	55 504.17	Total général	55 504.17

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Achat d'une navette d'occasion

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 24 000.00 €

- de la Région : 0.00 €

- du Département : 0.00 €

- Autres : 0.00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses d'exploitation : 34 005.11 €

Recettes et dépenses d'investissement :

réparties de la façon suivante :

- recettes : crédits reportés 2025 : 11 776.17 €
nouveaux crédits : 43 728.00 €
TOTAL : 55 504.17 €

- dépenses : crédits reportés 2025 : 0.00 €
nouveaux crédits : 55 504.17 €
TOTAL : 55 504.17 €

b) Principaux ratios

NEANT

c) Etat de la dette

NEANT

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rousses le 24 avril 2026

Le Maire,
GIOVANNACCI Daniel

